



Ministère de l'Égalité des chances - Services œuvrant dans l'intérêt de l'égalité des hommes et des femmes - Agrément.

Par arrêté ministériel du 12 octobre 2017, l'agrément est accordé à l'organisme gestionnaire Fondation Pro Familia ayant son siège à 5, route de Zoufftgen L-3598 Dudelange, pour l'exercice de l'activité de service d'assistance aux victimes mineures de violence domestique à son centre de consultation pour enfants et adolescents victimes de violence « Alternatives » sis à 5, route de Zoufftgen L-3598 Dudelange.

L'agrément est enregistré sous le numéro FPF/EN/JA-SVVD/2/2017 et remplace l'agrément à durée déterminée numéro FPF/EN/JA-SVVD/1/2017.

L'agrément à durée déterminée prend cours le 12 octobre 2017.

